

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDEARRONDISSEMENT DE
NARBONNE**DOMAINE** : Finances Locales**SOUS-DOMAINE** : Emprunts

Membres en exercice : 19

Présents : 10

Procurations : 0

Votants : 10

Secrétaire de séance :
Gérard LACOMBECONVOCATION EN DATE DU :
5 Décembre 2025AFFICHAGE EN DATE DU :
5 Décembre 2025ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DÉPÔT EN SOUS
PREFECTURE LE :
_____ET PUBLIE OU NOTIFIE LE :

N° : 2025_28

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Syndicat Mixte du Delta de l'Aude



Séance du Comité syndical du 16 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize décembre, l'assemblée régulièrement convoquée au 51 chemin de Saint Crescent 11100 NARBONNE, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Xavier BELART, Président.

Présents :

La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :

Monsieur Xavier BELART, Président, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Gérard LACOMBE, membre du Bureau, titulaire

Madame Sophie PONS-PELOFY, titulaire

Monsieur Jean-Louis RIO, Vice-Président, membre du Bureau, titulaire

La Communauté de Communes « La Domitienne » :

Monsieur Alain CARALP, Vice-Président, membre du Bureau, titulaire

La Communauté de Communes « Sud-Hérault » :

Monsieur Pierre POLARD, Vice-Président, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Olivier HENRY, titulaire

Absents suppléés :

La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :

Monsieur Michel JAMMES, membre du bureau titulaire représenté par Monsieur Guy CLERGUE

Monsieur Jean-Marc JANSANA, membre du Bureau, titulaire, représenté par Monsieur Eric RENVOISE, suppléant

Madame Alexia LENOIR, membre du Bureau, titulaire, représentée par Monsieur Claude LEBESSOU, suppléant.

Objet : Approbation du transfert des emprunts au SMMAR EPTB

Le transfert de compétence GEMAPI au SMMAR EPTB implique également le transfert de deux emprunts. Il s'agit de l'emprunt contracté en 2025 afin de financer les travaux de sécurisation de la traversée de Coursan pour un montant de 560 000 € et d'un emprunt contracté en 2020 dans le cadre des travaux Digues et Déversoirs pour un montant de 1 415 000 €.

Détail des conditions des emprunts :

Emprunt conclu en 2025 auprès de la Banque Postale N° MIN551939EUR

Durée de l'emprunt : 15 ans / Taux : 3.75 % / Montant total : 560 000 €

Capital restant dû au 01/01/2026 : 560 000 €

Montant restant dû, total intérêt + capital : 724 011.02 €

Emprunt conclu en 2020 auprès de la Société Générale N° IRD-2553396

Durée de l'emprunt : 20 ans / Taux : 0.78 % / Montant total : 1 415 000 €

Capital restant dû au 01/01/2026 : 1 043 562.50 €

Montant restant dû, total intérêt + capital : 1 123 179.06 €

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré procède au vote :

Pour : 5 185.44 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

LE COMITE SYNDICAL

A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le transfert de ces emprunts.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs et entreprendre toutes démarches nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signé les membres présents.

*La convocation du Comité Syndical et le compte-rendu de la présente délibération
ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.*

A Narbonne, le 16 Décembre 2025

**Le Président,
Xavier BELART**

